



La ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées s'est donnée pour ambition de faire découvrir les 4 activités du vol libre (deltaplane, parapente, cerf Volant, kite) à de nouveaux pratiquants.

Dans cet objectif, nous lançons un **concours photo durant l'été 2009** avec pour thème la **découverte des activités du Vol Libre**.

Ces clichés serviront de support pour une exposition itinérante d'environ 30 à 40 photos qui circulera dans des lieux en contact avec le public (lycées, universités, associations, mairies, etc.) de la région Midi-Pyrénées. Cela permettra également de faire la promotion des clubs et des écoles de chaque département.

Nous attendons que les candidats fassent preuve d'imagination, d'innovation, de sensibilité et, surtout, de **beaucoup d'humour**.

De nombreux lots à gagner : sellette, GPS, harnais, cerf volant...

Toutes les personnes dont les clichés auront été retenus par le jury recevront un lot.

Les photos devront avoir une **résolution minimale de 2560x1920 pixels** et devront être adressées à la ligue au plus tard le **30 septembre 2009 minuit** (par mail sur [photosvollibre@gmail.com](mailto:photosvollibre@gmail.com) ou voir règlement)

Alors a vos appareils photos !!!

Eric IRVOAS

Président de la ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées

# REGLEMENT :

## ***PREAMBULE***

1. La ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées organise un **concours photo de juillet 2009 à septembre 2009** sur le thème : «**Découverte du vol libre**». Les photos de ce concours ont pour but de faire découvrir le vol libre à de nouveaux pratiquants dans toutes ses déclinaisons : parapente, cerf volant, deltaplane et kite.

## ***CANDIDATURE***

2. Le concours est ouvert à tous les amateurs de photos. Quatre catégories sont proposées : parapente, cerf volant, deltaplane et kite.

3. Le dépôt des photos se fera sur support numérique uniquement (en fichier jpeg) soit :

- par message électronique à : [photosvolibre@gmail.com](mailto:photosvolibre@gmail.com) ;
- par dépôt d'un CD sous enveloppe (avec la mention « ligue vol libre midi Pyrénées, concours photos ») à l'accueil de la maison des sports à Labège ;
- par envoi d'un CD sous pli suffisamment affranchi à : Ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées Maison des Sports, Concours photo, rue Buissonnière, BP 81908, 31319 LABEGE CEDEX.

4. Le message électronique ou le CD contiendra **5 fichiers maximum par candidat** avec 1 cliché par fichier. Chaque fichier sera sauvegardé selon cet intitulé : **nom-prénom-date-lieu-sujet Photo1.jpg**.

Si plus de 5 clichés étaient présentés par le même candidat, la ligue ne visualiserait que les 5 premiers fichiers dans leur ordre sur le support.

5. Chaque cliché doit avoir une **résolution minimale de 2560x1920 pixels**.

6. Le candidat indiquera dans son message électronique (ou dans un fichier spécifique sur le CD nommé « coordonnées ») et ses coordonnées complètes (nom, prénom, âge, adresses postale et électronique, numéro de téléphone). Il peut ajouter, s'il le souhaite, un titre pour chacune des photos.

7. Le candidat s'engage à ajouter dans son message électronique la mention « ***J'ai pris connaissance du règlement du concours et m'engage à le respecter*** » validant ainsi toutes les clauses, sans restriction, du règlement. Une version signée sur papier peut être remise si le candidat postule en remettant un CD.

8. Les noms et prénoms des candidats sont susceptibles d'être publiés ou mentionnés sur divers supports (site de la ligue, journaux, etc.) sauf avis contraire.

9. La ligue Midi-Pyrénées accuse réception des clichés reçus par l'envoi d'un message électronique aux envois par internet ou par accusé de réception lors du dépôt ou de la réception du CD à la ligue Midi-Pyrénées.

10. La date limite du dépôt des photos est fixée au **30 septembre 2009 minuit**.

11. Seront considérées comme non valide toute participation comprenant un dossier de candidature incomplet, l'indication de coordonnées erronées ou la réception d'une candidature postérieure à la date limite de dépôt.

## **SELECTION**

12. Un jury composé de membres du comité directeur de la ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées visualise l'ensemble des clichés et effectue une sélection d'une quarantaine de clichés selon les critères de choix suivants : respect du thème et adéquation au sujet, humour, créativité, mise en valeur de l'activité, qualité esthétique, qualité technique. Ces clichés serviront de support à **une exposition itinérante**.

13. Le choix du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Il s'opère à main levée, chaque membre du jury représentant une voix. Le principe de la majorité est de mise. En cas d'égalité des voix, la voix du président est déterminante.

14. Lors de l'Assemblée Générale de la ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées qui aura lieu au début de l'année 2010, les présidents des clubs présents voteront à bulletin secret pour **désigner le lauréat de chaque catégorie**. Les lauréats seront ceux qui auront obtenus le plus grand nombre de votes. En cas d'égalité des voix, le président de la ligue désigne le lauréat.

15. La ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées se charge de faire développer les clichés sélectionnés pour chaque catégorie par un photographe professionnel. La ligue de Vol Libre de Midi-Pyrénées met en place une exposition des clichés retenus. Sur chaque photo exposée figurera le nom et le prénom de l'auteur du cliché.

16. Les lauréats sont avisés par courrier postal. Les prix seront remis lors de l'inauguration de l'exposition.

17. Des lots sont remis aux lauréats et à tous les candidats dont les photos auront été retenues. Aucune négociation ni aucune contrepartie financière ne peuvent être engagées.

18. Les photos retenues seront utilisées afin de faire découvrir le vol libre.

## **DROITS**

19. Aucun cliché ne sera retourné. Les participants au concours s'engagent à **céder gracieusement leurs clichés à la ligue de Vol Libre de Midi-Pyrénées**. L'utilisation de ces clichés servira à valoriser l'activité sans but lucratif. Aucune utilisation commerciale ne sera faite des clichés.

20. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par la ligue Midi-Pyrénées de vol libre, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour émanant exclusivement de la ligue de Vol Libre de Midi-Pyrénées, sans aucune limitation, pour une durée de 10 ans, intégralement ou par extraits. Au-delà de ce délai, les photographies sont versées aux Archives de la ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées.

21. Le candidat garantit qu'il est **titulaire des droits d'auteurs** des photographies envoyées et autorise la reproduction gratuite de ses clichés par la ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées. Il renonce à réclamer des avantages matériels liés à leur utilisation par la ligue de vol libre Midi-Pyrénées. En aucun cas il ne sera versé au candidat de droit d'auteur.

22. Le candidat garantit en outre à la ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées que **les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou des lieux privés photographiés**. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement.

23. La ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des clichés.

24. La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement.

Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site Internet de la ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées. Toute personne le souhaitant peut avoir une copie du règlement sans frais.

25. La ligue de Vol Libre Midi-Pyrénées se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin.

Fait à Toulouse le 17 juin 2009.